ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 91230

Texte de la question

M. Patrick Lemasle attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les familles pour maintenir à domicile les handicapés. En effet, si dans la journée des professionnels du handicap prennent en charge ces personnes, le soir et le week-end, c'est dans la mesure de leurs possibilités, les membres de la famille et souvent leur conjoint qui les relaient. Dans ce cadre là, la reconnaissance d'un statut d'aide familial pourrait aider ces familles. Il lui demande quelle réponse il entend donner à cette revendication.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lemasle
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91230
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3601